

## Politique d'exploitation minière artisanale et de petite échelle d'ITA

Plusieurs membres d'ITA travaillent dans le secteur du traitement de minéraux qui ont été exploités par le biais d'une exploitation minière artisanale et de petite échelle (ASM), par exemple dans la République démocratique du Congo (DRC)<sup>1</sup> et en Indonésie. Ce document définit les politiques, principes et actions d'ITA (au titre d'association internationale pour l'industrie de l'étain) et des membres d'ITA (qui sont les principaux organismes de production d'étain de grande échelle). Ces politiques définissent la façon dont l'industrie essaie d'influencer de manière positive les chaînes de distribution et les stratégies dans le but d'améliorer progressivement les normes des sociétés ASM.

### Informations principales et récapitulatif de la politique

L'étain provient de la cassitérite ( $\text{SnO}_2$ ), un minerai contenant diverses impuretés qui sont éliminées pendant le processus de concentration, de fonte ou de raffinage. On trouve la cassitérite dans les mines rocheuses dures et profondes et dans les dépôts proches de la surface (alluviaux et éluviaux). L'extraction du minerai peut souvent se faire en toute efficacité à l'aide d'outils simples et à un coût faible, ce qui donne des possibilités de production ASM. Ces opérations artisanales ont toujours beaucoup contribué à l'industrie de l'étain et devraient continuer de le faire à l'avenir.

Une grande partie des dépôts de cassitérite sont alluviaux, et dans l'ensemble leur teneur en étain est faible et ils sont disséminés au hasard sur de vastes zones. Souvent il est impossible d'exploiter ces ressources par des méthodes mécanisées mais elles sont bien adaptées aux techniques d'exploitation minière de petite échelle et principalement manuelles. En conséquence, et contrairement à de nombreux autres métaux, l'exploitation de la cassitérite a recours aux méthodes ASM ainsi qu'à des producteurs de plus grande échelle. La quasi-totalité de l'étain raffiné primaire du monde (~ 97 %) provient de et est exploitée dans les pays en émergence et en voie de développement<sup>2</sup> et, en une année typique, environ la moitié résulte de l'ASM<sup>3</sup>.

Si l'on prend soin, l'exploitation minière artisanale peut être efficace et sûre, n'utiliser que peu d'énergie et avoir un impact minime sur l'environnement. Les revenus à la disposition des mineurs artisanaux peuvent représenter plusieurs fois les revenus de la population moyenne de leur région et les méthodes ASM peuvent être une option de revenus relativement tentante. Cette activité économique fournit également des possibilités aux sous-traitants, aux employés et aux fournisseurs qui contribuent à la croissance par l'effet de la multiplication économique.

Avec une réglementation adéquate, l'ASM peut faire une contribution de taille à la croissance macro-économique et peut être une étape importante dans le développement d'une communauté ou d'un pays entier. Ainsi, l'ASM a été un tremplin solide pour la croissance économique initiale en Malaisie, en Thaïlande et en Indonésie. La principale région de production d'étain d'Indonésie (Bangka Belitung) a tiré d'importants bénéfices économiques des activités d'exploitation minière qui contribuent actuellement à environ 30 % du PIB de la région<sup>4</sup>.

Toutefois, on sait que toutes les opérations ASM ne respectent pas les normes acceptées au niveau international. Ceci résulte peut-être d'un nombre de facteurs socio-économiques et politiques complexes dans la région, comme par exemple le manque d'encadrement, la structure juridique inadéquate ou la mise en vigueur réglementaire pour le secteur ASM. Ainsi, les inquiétudes environnementales dues à l'exploitation minière de petite échelle illégale à Bangka sont fréquentes.

Les membres d'ITA préféreraient que toute la cassitérite soit extraite conformément aux mêmes normes rigoureuses qu'ils adoptent eux-mêmes, mais on sait que ceci n'est pas encore uniformément le cas. Toutefois, ITA et ses membres ne pensent pas que le retrait du secteur minier artisanal soit une option pratique ou morale, car une telle mesure priverait les personnes qui vivent de la production de cassitérite ASM de leurs revenus actuels et/ou augmenterait leur dépendance à un commerce moins éthique ou réglementé et réduirait l'influence potentielle de la communauté internationale.

<sup>1</sup> Veuillez vous reporter au document d'ITA intitulé « BACKGROUND INFORMATION SHEET: Cassiterite Production and Trade in the Democratic Republic of Congo » publié en août 2008 pour tous renseignements complémentaires.

<sup>2</sup> Définition nationale du Fonds monétaire international, World Economic Outlook, avril 2008

<sup>3</sup> En 2007, 51,2 % de la production minière provenait de petites opérations (évaluation d'ITA)

<sup>4</sup> Eko Maulana Ali (Gouverneur de la province de Bangka-Belitung, Indonésie). Conférence internationale sur l'étain 2008

Ce document politique est une étape du processus d'auto-réglementation de l'industrie. On sait que sa portée est limitée et qu'il existe des problèmes concernant les normes ou les processus de vérification possibles nécessitant un autre développement. Ceci représente une étape importante pour l'industrie de l'étain, et vise à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques à travers la chaîne d'approvisionnement.

**[This document has been translated from the original English version.  
In cases of discrepancy the English version should be considered as the correct text]**

## Politique d'ITA concernant ASM

1. ITA pense que les avantages économiques potentiels à long terme résultant de l'ASM sont importants et, pour cette raison, que les principaux acteurs doivent adopter une méthode d'approche progressive et mesurée afin d'améliorer les pratiques d'exploitation lorsqu'elles ne sont pas à la hauteur.
2. Les activités ASM peuvent uniquement être structurées si un jeu de réglementations est mis au point, s'il précise les objectifs de chaque région locale et s'il est mis en application par un gouvernement de contrôle robuste. La gestion peut seulement s'améliorer si les régulateurs locaux prennent un engagement. En prenant des mesures qui relèvent de son rayon d'influence, ITA donnera son soutien à toutes les parties intéressées qui s'efforcent d'obtenir une réforme des codes miniers et/ou un encadrement, une légitimation ou un contrôle responsable du secteur ASM.
3. ITA reconnaît que dans les endroits où la gestion est faible, le droit d'exploitation est souvent incertain ou contesté. Les revenus de la production de cassitérite peuvent être acheminés par des voies informelles, qui détournent potentiellement les revenus des autorités, communautés ou détenteurs de droits minéraux. ITA travaillera en collaboration avec les acteurs pertinents<sup>5</sup> qui essaient d'améliorer la transparence du commerce minéral et de la distribution des richesses qui en résultent.
4. ITA essaiera d'adopter une méthode d'approche positive afin d'améliorer les conditions de la chaîne d'approvisionnement pour la cassitérite produite par des moyens ASM. ITA encouragera les membres à prendre des initiatives bénévoles afin d'influencer leurs chaînes de distribution en amont et donc d'encourager d'autres parties à contribuer aux améliorations tout en fournissant aux opérateurs ASM un accès continu au marché. Il semblerait que l'amélioration progressive de la diligence raisonnable au sein de la chaîne d'approvisionnement<sup>6</sup> soit l'option la plus pratique à la disposition des membres d'ITA pour atteindre cet objectif.
5. ITA réfléchira à la faisabilité des technologies de suivi et évaluera leur application possible au sein d'un programme de certification, si ceci s'avère techniquement fiable, économiquement sain et pertinent aux opérateurs de grande et petite échelle.
6. ITA reconnaît que les groupes d'utilisateurs d'étain en aval sont de plus en plus intéressés par le concept de produits durables et en particulier par la provenance des matériaux utilisés dans leurs produits de consommation finis. ITA travaillera avec et fournira des informations pertinentes aux parties intéressées, tout en respectant les limites de la confidentialité commerciale.
7. ITA ne soutient généralement pas l'imposition de restrictions commerciales sur les minéraux produits par des méthodes ASM. Ces restrictions ne modifieront vraisemblablement pas les pratiques qui sont inquiétantes et désavantageront probablement ceux que les mesures en question essaient de protéger. La promotion des possibilités commerciales et économiques est considérée comme un outil plus efficace pour encourager le développement d'une bonne gestion à travers la chaîne de distribution, ce qui mènerait à l'exploitation équitable des ressources par le secteur ASM et à des avantages économiques à long terme.
8. ITA réfléchira à la possibilité de travailler avec les parties directement intéressées qui conviennent et dont on pourrait s'attendre à ce qu'elles contribuent à notre objectif général, qui consiste à rechercher une amélioration au niveau des droits de l'Homme, de la santé et de l'hygiène et de la performance environnementale des opérateurs ASM, dans le but d'établir une industrie durable.
9. Toutes les activités seront sensibles au contexte et seront considérées au cas par cas, selon les

---

<sup>5</sup> Par exemple la Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) quand elle est jugée opérationnelle dans les pays pertinents

<sup>6</sup> ITA a pris part au groupe de travail qui a élaboré le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, lequel Guide a été adopté lors de la réunion du Conseil de l'OCDE, le 25 mai 2011, et ITA a pour objectif de promouvoir l'utilisation de ce Guide chaque fois que les circonstances l'exigeront.

conditions socio-économiques et politiques, et conformément aux principes de confidentialité commerciale, aux contrats et aux lois.

## Principes pertinents à ASM pour les membres d'ITA

1. Les membres reconnaissent qu'un usage prudent et responsable des ressources naturelles est un important moteur de croissance économique qui contribue au développement durable et à la réduction de la pauvreté, mais qui, en l'absence d'une gestion adéquate, peut avoir des impacts économiques, politiques et sociaux négatifs<sup>7</sup>.
2. Les membres devraient s'efforcer de mener leurs activités d'une manière qui contribue au but plus général de développement durable, en tenant compte des politiques locales établies, en agissant conformément aux lois, réglementations et pratiques administratives dans les pays où ils sont implantés et en tenant compte des accords internationaux, principes, objectifs et normes pertinents<sup>8</sup>.
3. Pendant leurs propres opérations minières, les membres respecteront les normes adéquates en termes d'environnement, d'hygiène et de sécurité. Ils respecteront toutes les lois locales et viseront à remettre les concessions minières en état à la fin de leur cycle de vie.
4. Les membres essayeront dans la mesure du possible d'encourager de meilleures pratiques dans le secteur ASM, et pensent qu'un tel encadrement augmenterait la prise de conscience des normes d'hygiène et de sécurité et encouragerait le respect des réglementations et de l'environnement.<sup>9</sup>
5. Dans la mesure du possible, les membres essayeront de trouver des moyens de contribuer aux programmes d'éducation et de bien-être pour aider les communautés locales à améliorer leur situation économique et sociale.
6. Les membres respecteront les droits de l'Homme au sein de leurs propres opérations, en accord avec les obligations et engagements du gouvernement d'accueil et ils influenceront la chaîne d'approvisionnement dans le but de faire en sorte que les activités ASM se déroulent dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine.<sup>10</sup>
7. Les membres souhaitent payer des prix équitables et compétitifs sur le marché international pour la cassitérite produite par les méthodes ASM et ils essayeront d'obtenir un résultat économique acceptable pour le pays où se trouvent les mines, la communauté et la chaîne d'approvisionnement minérale entière. En assurant un accès aux marchés internationaux, le pays d'où proviennent les matériaux et les communautés impliquées dans leur extraction pourront obtenir des avantages économiques optimum.
8. Les membres essayeront d'influencer les chaînes de distribution de manière à améliorer dans la mesure du possible les normes et conditions ASM. Les membres réfléchiront au développement de systèmes et de procédures qui pourraient éventuellement encourager les partenaires commerciaux à appliquer des principes de responsabilité d'entreprise compatibles aux directives locales.
9. La chaîne d'approvisionnement peut être influencée grâce aux procédures de diligence raisonnable qui seront appliquées au moment de l'achat de la cassitérite ou du concentré. Les membres d'ITA essayeront d'adopter des mesures visant à confirmer que tous les fournisseurs directs sont des organisations officiellement reconnues et titulaires d'une licence et qu'elles sont totalement autorisées dans leur secteur professionnel, et ils s'attacheront à évaluer d'autres risques potentiels au niveau de la chaîne d'approvisionnement<sup>11</sup>. L'application de procédures similaires à travers la chaîne d'approvisionnement sera encouragée.

---

<sup>7</sup> Principes de la Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)

<sup>8</sup> Comme recommandé par les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, Révision mai 2011 et Guide connexe

<sup>9</sup> Comme indiqué dans Natural Resources And Trade Flows In The Great Lakes Region, Inica, décembre 2007

<sup>10</sup> Standard Zéro pour le commerce équitable et artisanal de l'or, de l'argent et de la platine 2007

<sup>11</sup> Par exemple, en tenant compte des « signaux d'alerte » du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, mai 2011.

**Au sujet d'ITA**

ITA est le spécialiste mondial de l'étain, avec plus de 70 ans d'expérience en matière de technologies associées à l'étain. Cette organisation, dont les membres réunissent les principaux producteurs d'étain et les principales fonderies, est la première source d'informations sur l'étain. Elle dispose de connaissances spécialisées sur l'usage de l'étain dans les principaux secteurs ainsi que sur les groupes chargés des statistiques et des informations sur le marché, les aspects environnementaux et législatifs, et la durabilité. Elle fournit des liens aux principaux secteurs de la consommation de l'étain, par le biais d'un réseau important de contacts dans l'industrie. Elle organise des séminaires, des conférences et des réunions de groupe spécifiques à ce secteur industriel. Elle fournit également une assistance technique et une assistance en matière de marketing à ses adhérents et à l'industrie de l'étain en général.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter le site d'ITA à (<http://www.internationaltin.org>)